



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction départementale des Territoires
d'Indre-et-Loire

Service de l'eau et des ressources naturelles

Unité Milieux Aquatiques

Nos réf.

Eau\30\60\2019-Gatineau

Affaire suivie par : **Christophe BLANCHARD**

Tél. : 02 47 70 82 12

Mél : christophe.blanchard@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le 11 juillet 2019

Le Directeur départemental,

à

MAÎTRE JOUBERT DE LA MOTTE
18 BVD DU TERRIER BLANC
BP84
86501 MONTMORILLON CEDEX

Objet : demande d'information : Droit d'eau et réglementation lié au moulin de Gatineau sur la Creuse

PJ : arrêté définissant la consistance légale et le règlement d'eau du moulin et du barrage de Gatineau du 14 août 2012
stratégie continuité de l'axe Creuse du 31 mars 2017

Maître,

Par courrier reçu en date du 9 juillet 2019, vous nous avez sollicité pour obtenir les renseignements sur la réglementation applicable et la pérennité des droits d'eau attachés à l'usine hydroélectrique de Gatineau sur la Creuse.

L'activité de cette usine est soumise à autorisation par arrêté du 14 août 2012. L'autorisation porte la puissance exploitable à 255kW brute dont 22 sont fondés en titre.

Cette autorisation est valable 25 ans. En cas de transfert, une notification doit être faite auprès de la préfète (service police de l'eau de la DDT) selon les conditions de l'article 18 de l'arrêté, qui pourra soit valider soit rejeter cette cession.

L'axe Creuse fait l'objet d'une note stratégique cosignée des préfets d'Indre-et-Loire et de l'Indre le 31 mars 2017. L'objectif de franchissabilité pour l'Alose au droit du barrage de Gatineau doit être porté à 70 %. La situation actuelle ne permet pas de répondre à cet objectif. Des travaux devront donc être entrepris afin d'améliorer la situation actuelle. Ces travaux feront l'objet d'un dossier qui devra être validé par l'administration.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental,
le Chef du service eau et ressources naturelles,

Dany LECOMTE